

ANNEXE

Après-midi Débat – Assemblée générale du 23 juin 2017, à Paris (FIAP)

« L'accès aux droits des personnes : une priorité pour tout le réseau » Avec la participation de Jacques Toubon, Défenseur des droits - Animé par Philippe Dumoulin, président de la Fédération Hauts-de-France

Synthèse de l'introduction de Louis Gallois

« Je remercie Monsieur le Défenseur des droits, Jacques Toubon d'avoir accepté l'invitation de la Fédération. De nombreux sujets se recoupent avec l'action du Défenseur des droits.

Même si la citoyenneté est à la fois constituée de droits et de devoirs, le refus d'accès au droit est massif, 67% des personnes rencontrées dans les maraude n'ont pas sollicité le 115 ; Plus de trois millions de personnes n'auraient pas fait valoir leurs droits aux dispositifs de santé : plus des deux tiers des bénéficiaires potentiels de l'aide au paiement de la complémentaire santé (ACS) et un tiers de ceux de la CMU-C. (Fond CMU rapport 2015). Seulement 3,9 % des détenus ont exercé leur droit de vote lors des élections présidentielles de 2012. 8 millions de personnes n'ont pas accès au numérique.

Nous avons effectué avec vos services un travail important. Notre feuille de route commune permettra de progresser notamment en région.

Nous avons adopté ce matin une motion sur l'inconditionnalité qui est une des pierres angulaires de notre Fédération. Nous ne sommes pas des outilleurs de justice ou des auxiliaires de police. Il est très important de réaffirmer que notre métier n'est pas celui-là. »

Philippe Dumoulin, président de la Fédération Hauts de France et animateur de ce débat-conférence :

« Je me présente, je suis un jeune président au sein de la fédération. Monsieur Jacques Toubon, Défenseur des droits, dénonce avec énergie la situation de 800 personnes qui sont en proximité de l'ancien Land et des 400 personnes sur le site de Grande-Synthe. Sur ces 2 territoires, les relations entre les associations et la police sont très tendues. Ces questions d'actualité nous introduisent directement à notre thématique du jour. **Nous devons nous inquiéter à nous émouvoir de l'inacceptable ou du banalisé, ce que nos 3 témoins vont nous donner à voir.** »

Synthèse de l'intervention de Monsieur Dominique Calonne, membre du GAN Participation, du CRPA (conseil régional des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées) des Hauts de France et du CNPA (conseil National des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées)

« D'abord, je vais présenter le CNPA et le CRPA qui sont des lieux d'échange, de concertation et de réflexions collectives ou d'alerte des pouvoirs publics (article 41 de la loi ALUR). Dans le cadre d'un CRPA en Hauts de France, il ressort que de nombreuses personnes font l'objet de discrimination, font face à des problèmes de justice qui peuvent être décourageants. Au cours d'une journée, les membres du CRPA ont rencontré le délégué du DDD, la discrimination sociale vient renforcer les autres discriminations (santé, âge, apparence physique, composition familiale, ...). Les jeunes se sentent de plus en plus discriminés à l'emploi et au logement. L'apparence physique : impact de la rue et de l'habillement. Le lieu de résidence : la discrimination de l'adresse des personnes en structure

peut avoir des conséquences pour les personnes en résidence. Ce que nous proposons : (1) présenter dans les programmes de l'éducation nationale le civisme, la tolérance, le respect ; (2) affichage du rôle du DDD ; (iii) enquête dans les commissariats sur les refus de plainte ; (3) faire en sorte que tous les médecins acceptent sans résidence aucune toutes les personnes à la CMU. J'invite les membres des fédérations à inviter les délégués du DDD dans les structures »

Synthèse de l'intervention de Monsieur Fahad Saïd, accompagnateur et animateur multimédia à l'association ADPEI (Association départementale pour l'emploi intermédiaire des personnes sur Marseille)

« Depuis 27 ans, l'Adpei favorise l'insertion socio-professionnelle sur le territoire marseillais grâce à quatre dispositifs: une association intermédiaire (insertion par l'activité économique), un lieu d'accueil RSA, l'accompagnement PLIE (Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi) et un espace numérique Adriatic. Une équipe de 25 salariés accompagne ainsi plus de 2000 personnes par an.

La fracture numérique touche 8 millions de français. Dans ce chiffre la moitié n'a pas du tout accès à internet, l'autre moitié ne sait pas l'utiliser. Aujourd'hui, on fait face à une démocratisation de l'accès au numérique et une dématérialisation des services publics en ligne. Le vrai problème, c'est savoir utiliser un mail, par exemple le site de la CAF exige un mail pour avoir ses droits. L'autre problématique c'est savoir effectuer des recherches. On travaille aussi à la sécurisation des comptes (faire en sorte que les personnes apprennent à se détecter des arnaques internes, par exemple sur l'emploi). L'illettrisme se cumule avec l'inélectronisme. Par exemple sur la prime d'activité : la plupart des personnes devait s'inscrire sur le site de la CAF, beaucoup n'ont pas été informés ni formés. La conséquence de la dématérialisation des services publics, c'est le passage du courrier au courriel. Souvent l'intervenant social créé un mail mais les personnes ne peuvent pas y accéder ni répondre. Cette situation contribue à développer l'assistanat. Lorsqu'on est radié de Pôle Emploi, les personnes doivent s'inscrire sur internet et du coup n'ont plus accès aux services de Pôle Emploi. C'est une fracture sociale / économique et culturelle. On a mis en place un accès libre et accompagné permettant aux personnes de venir et bénéficier d'un accompagnement, faire leurs démarches en ligne, d'accès à l'emploi. Par ailleurs, ils bénéficient de formations sur le numérique avec un parcours accès sur insertion professionnelle. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un manque de financement. Un autre enjeu : l'amélioration de l'ergonomie des sites internes et la centralisation pour les démarches en ligne, une seule plateforme pour actualisation CAF / Pôle Emploi / Impôts »

Synthèse de l'intervention de Madame Naoual Zeydan, intervenante sociale au sein du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)- Jane Pannier à Marseille.

« Notre association accompagne des personnes en demande d'asile sur Marseille pour l'accès aux droits et à la santé. Il y a environ 5 ans, nous avons accueilli un père de famille paraplégique suite à une agression. Il était hébergé dans un logement 115 sans adaptation à son handicap. De là, nous avons mis en place un CADA adapté à la mobilité réduite obtenu au bout de 4 ans ! Ou un autre exemple, d'une femme dans l'attente de la CMU. Elle a pu bénéficier de l'aide des ambulanciers et de pharmaciens malgré l'absence de l'ouverture de ses droits. Ce parcours d'accès aux droits demande beaucoup de temps que nous n'avons pas.

En ce qui concerne nos attentes, nous souhaiterions plus de liens entre les professionnels de la Permanence d'accès aux soins (PAS) et des professionnels de l'hôpital, plus de fonctionnement en réseau entre les professionnels de la CAF, de la CPAM. Nous regrettons que l'attestation d'hébergement de la CADA ne soit pas prise en compte dans le délai de trois mois de résidence en France par la Sécu sociale même pour des personnes présentes en France depuis un an. Le titre de séjour peut prendre 2 ou 3 mois à obtenir. Il est important que ces professionnels soient au courant des droits et des documents. Nous recommandons une reconnaissance fondamentale des interprètes dans le parcours de soin. Il faut avoir des financements pour ces interprètes. En outre, il faut l'explication des certificats et des titres médicaux. Je me tourne vers la Fédération : ce que nous attendons que partout en France chaque migrant puisse bénéficier d'un parcours d'accès au droit, notamment sur le soin. Il y a un travail avant / pendant / après CADA pour éviter la rupture de soin. »

Projection d'un film institutionnel sur la défense des droits présentant des exemples d'intervention des délégués défenseurs des droits

Synthèse de l'intervention de monsieur Jacques Toubon, Défenseur des droits

« Il y a une grande parenté entre les situations, les constats et les leviers repérés par le réseau des associations membres de la Fédération et le Défenseur des droits (DDD). Les trois interventions qui m'ont précédé, ainsi que les vidéos des délégués de base en sont une démonstration évidente. Mon intervention ici est à la fois naturelle mais peut aussi vous aider à mieux comprendre sur quoi et comment le DDD peut être un allié de tous ceux et de toutes celles dont vous vous occupez et de l'action que vous menez (administrateurs, travailleurs sociaux, administratifs).

Je veux seulement dire un tout petit mot sur ce qu'est le DDD. C'est une institution relativement récente créée par une révision constitutionnelle de juillet 2008 (art 71 de la Constitution 58). Il est chargé de défendre les droits et les libertés fondamentales. Le DDD est une institution indépendante de l'État par statut et par la manière dont nous concevons et dont je conçois personnellement ma mission.

Mes mission est la (i) protection des droits ; (ii) l'égalité pour tous et toutes ; (iii) faciliter l'accès au droit ; (iv) la promotion des droits.

Avant nous, il y avait 4 institutions : le médiateur, le Défenseur des droits, la HALDE, le CNDS (Commission nationale de déontologie de la sécurité).

Toute personne physique ou morale peut nous saisir gratuitement lorsqu'elle constate qu'un représentant de l'ordre public ou un vigile n'a pas respecté les règles de bonne conduite ; lorsqu'elle estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés ; lorsqu'elle s'estime victime de discrimination ; lorsqu'elle a des difficultés ; et une mission nouvelle depuis décembre 2016, celle de protection des lanceurs d'alerte.

250 personnes travaillent au siège du défenseur et 470 délégués territoriaux à l'heure actuelle peuvent vous accueillir, vous orienter dans vos démarches, et si cela n'est pas dans nos compétences vous orienter vers le bon interlocuteur. Dans 85 000 cas d'instruction des réclamations (67 000 en région / 18 000 au siège). Nous avons présenté des avis au parlement et avons présenté 11 rapports dont un rapport annuel sur le droit des enfants. Nous avons fait 152 propositions de réformes présentées aux nouveaux ministres. Des dizaines de guides ou fiches pratiques (pour aider ceux qui louent, embauchent, ... à ne pas commettre de discrimination illégales, ...)

L'accès aux droits, c'est évidemment ce que vous faites tous les jours. Les 3 interventions qui ont eu lieu résonnent avec ce que nous faisons. L'accès aux droits et au fondement de notre action. C'est par l'accès aux droits que nous pouvons atteindre l'objectif d'égalité.

Nous portons une attention toute particulière aux personnes en situation temporaire ou durable de vulnérabilité quels qu'en soit les motifs. Ce sont ces personnes qui ont le plus besoin d'accès aux services publics, on le voit bien chez ceux que nous accueillons.

Le non recours aux droits pour les personnes en situation de précarité

L'année dernière, nous avons réalisé une grande enquête qui nous a permis d'objectiver la nature et l'ampleur du non recours. Plus de la moitié de la population reporte une difficulté dans les relations avec l'administration : 6% se résolvent rapidement : 12% renoncent. Il y a beaucoup de personnes qui pensent qu'un refus de l'administration est irréversible. Il faut lutter contre cela par l'éducation aux droits.

Chacun connaît le « trou » du RSA socle : 1/3 des personnes qui sont éligibles ne le réclament pas. C'est le rôle de vos associations de faire en sorte qu'ils le réclament.

20% des personnes ne savent pas qu'elles peuvent contester une décision de l'administration. Il y a une corrélation : ceux qui ont le plus de difficultés pensent qu'on ne peut pas recourir.

Au-delà du non recours : il y a une difficulté croissante d'accès aux services publics. Il y a une grande campagne de simplification mais en réalité on demande toujours des pièces justificatives (avec un phénomène cumulatif) et beaucoup de pièces demandées en plusieurs fois. La lutte contre la fraude sociale finit par être très supérieure à la réalité des prestations qui devaient être versées. Le nouveau gouvernement vient de lancer une réflexion sur le droit à l'erreur, il faut être plus large que cela. Il s'agit aussi de personnes très dépourvues, prises dans le filet de la complexité et pas seulement les entrepreneurs. Il s'agit d'un labyrinthe.

Les saisines que nous recevons confirment pleinement tout cela. Elles témoignent d'un enchaînement de difficultés parfois ubuesques. Une majorité des dossiers concernent le droit de la protection sociale. 80% des dossiers que nous traitons sont des dossiers de relations avec les services publics.

Nous avons souvent insisté sur le droit au compte dans la lutte contre l'exclusion sociale (accès au compte bancaire). L'accès à un compte bancaire conditionne l'accès aux aides. J'ajoute une question connexe qui a été évoqué, celle de la domiciliation. Nous avons dressé une recommandation au Ministère de l'Intérieur sur ce sujet.

Le 1^{er} problème est la complexité, la 2^{ème} est de contacter une personne : 38% des personnes nous disent qu'elles ne savent plus à qui s'adresser. Là est le grand sujet de la dématérialisation et de la réduction des guichets. Dans les huit éditions du journal Le Parisien, tous les matins, nous lisons la fermeture d'un Pôle Emploi, d'une CAF etc. C'est concomitant car la numérisation justifie cette réduction. C'est une erreur anthropologique car le contact humain au guichet, même revêché, est essentiel.

La dématérialisation, c'est un progrès, c'est évident car cela évite déplacement, cela fait économiser du CO2 **mais** à condition de se rendre compte que la dématérialisation est un obstacle supplémentaire voire dirimant pour un cinquième de la population.

Nous avons fait une enquête sur les plateformes de l'assurance maladie, pôle emploi, CAF, dans une grande partie, on trouve « pour la réponse, il faut aller voir sur le site ». Tous les mécanismes d'information, de renseignement de contact et notamment téléphonique, sont en train de périliter. Chaque année, les grandes caisses de sécu sociale passe des Convention d'objectifs et de gestion (COG) sur 3 ans avec des réductions de dépenses de fonctionnement (3% par an). Mais il faut des personnes pour traiter ces dossiers.

Je l'ai évoqué avec le Président de la République, les 57% d'abstention ou ceux qui ont voté pour les extrêmes. Il y a une corrélation avec le sentiment d'abandon vécu par des millions et des millions de personnes. Le retour des services publics est essentiel. Est-ce que le nouveau gouvernement s'en saisira ? C'est une autre question.

Le DDD s'est associé avec la Poste sur ce sujet. Les solutions mises en place telles que les maisons de service public sont très insuffisantes. La clé est l'accompagnement, exemple Pôle Emploi et RSA activité : 30% des cas des demandes en ligne ont été faites en fait grâce aux conseillers de Pôle Emploi. En 3 mois, il a été réalisé 90% sur la prime d'activité grâce à l'accompagnement humain qui n'était pas prévu à l'origine, il faut le rappeler.

Il faut aller voir Monsieur Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État chargé du Numérique et Monsieur Jacques Mezard, Ministre de la Cohésion des territoires. Il faut accompagner un redéploiement des politiques publiques au moyen du numérique avec cette prise en compte. Ce quinquennat est vraiment à un carrefour, dans 5 ans on mesurera exactement par les votes si on a échoué par la politique dont je viens de parler ou si on a réussi à réorienter le cap à partir de ce qu'on a mis en place à partir de la fin des années 90.

Je veux dire un mot sur l'accès au soin. La personne qui est intervenue sur ce sujet a dit des choses très intéressantes. Je dis simplement que les études démontrent que dans l'accès au soin, 20% des personnes non précaires ont renoncé au soin alors que 40% des précaires non isolés ont renoncé au soin et 50% des précaires isolés ont renoncé. **Le renoncement pour les précaires repose sur le manque de moyens, pour les non précaires c'est le temps.** En 2014, j'ai fait un rapport sur les refus de soin et nous avons continué et mis en lumière la réalité. J'ai été voir ces fameux sites internet qui indiquent clairement que les médecins refusent l'AME (Aide médicale d'Etat) ou la CMU. J'ai pris une décision qui rappelle que l'absence de l'assurance maladie ne peut justifier un refus d'accès au soin. J'ai parlé de ce sujet avec Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé qui est très sensible à ces questions.

En mars dernier, j'ai lancé une étude sur les pratiques médicales et dentaires et sur l'analyse du discours des médecins et des dentistes sur le refus de soin. Les personnels de santé ont des représentations humaines et médicales stéréotypées qui les conduisent dans des situations de discrimination. De nombreux syndicats ont protesté en disant que cela n'était pas représentatif. Il y a une vraie question d'éducation à la discrimination. De même qu'il y a des enseignements dans les écoles de police, ce serait bien que cela soit de même dans les écoles des professions de santé. Prochainement, je lance une enquête sur les dépassements d'honoraires pour les patients CMU et CMU-C.

Sur l'hébergement d'urgence et le logement des personnes en situation de précarité, nous sommes saisis chaque année par des personnes sur le DALO pour faire aboutir leurs droits. Ces dispositifs se heurtent à l'absence de logements, notamment en Ile-de-France. 60 000 personnes attendent toujours des mesures de relogement alors que la décision a été prise. J'ai proposé et soutenu des propositions en ce sens pour 35% de logements très sociaux. Pour l'hébergement d'urgence, je veux parler de l'inconditionnalité, aujourd'hui se développe une jurisprudence qui introduit dans l'inconditionnalité, le principe de réalité. Et qui raffine en fonction des personnes. Ce qui veut dire que l'inconditionnalité, c'est fini. Il y a un combat juridique à mener. Les droits fondamentaux c'est inconditionnable et indérogeable.

Sur les discriminations, un grand pourcentage de personnes interrogées rapportent avoir connue des discriminations dans les dernières années. Ce ne sont pas toutes des discriminations définies par la loi mais ce sont des discriminations vécues et ressenties comme telle. 8% de ces discriminations ne sont pas suivies d'actions en justice. Il y a un sentiment de fatalité.

Ce matin, j'assistais à une conférence sur le droit des femmes. On se rend compte combien de personnes intègrent les discriminations qu'elles ressentent comme normal, irréfragable, comme faisant partie de l'organisation à laquelle elles appartiennent. L'absence de grands discours publics sur la lutte contre la discrimination est dramatique. Avoir renvoyé la lutte contre la discrimination dans la loi de 2014 sur la politique de la ville est absurde. Il y a eu une petite avancée avec la loi égalité / citoyenneté avec un nouveau recours. Nous allons suivre. Nous venons de recevoir une plainte de la CGT pour 35 syndiqués. Le testing a été introduit comme outil légal. Il y a aussi des formations à la non-discrimination. La condition de nationalité dans l'accès à beaucoup de professions a été supprimée.

Mais au-delà de ces avancées juridiques on a un travail de terrain à faire pour lutter contre ces discriminations avec les délégués. Je viens aussi récemment de publier « Louer sans discriminer » ainsi que « comment ne pas discriminer les personnes LGBTI », document très général qui fait encore l'objet de tabous et de non-dits.

Il y aura aussi dans quelques jours des décisions très importantes, sur le rapport portant sur la procréation médicalement assistée aux personnes lesbiennes et célibataires ; les couples homosexuels. Nous allons voir quelles sont les conclusions de toutes ces commissions.

Mais ce que je veux dire c'est que tout ce qu'on fait pour l'égalité de ceux qui peuvent apparaître comme des minorités, on le fait en réalité pour tous. En réalité, ce n'est pas ce qu'on fait pour les marges qu'on finit par atteindre le centre.

La loi du 24 mai dite Beaugrenat, l'action d'ATD quart monde via le père père Joseph Wresinski, l'introduction du nouveau critère : 25ème critère de discrimination la particulière vulnérabilité (décision de justice, et recours au DDD) s'applique en matière civile et pénale : l'article 225-2 du code pénal interdit la discrimination Il s'agit donc d'une discrimination intentionnelle à partir de la particulière vulnérabilité. On voit bien le caractère à la fois précis et restreint ce critère mais toutefois ce nouveau critère me paraît ouvrir de nouvelles perspectives. Autrement dit, il n'est pas sûr qu'il puisse être d'application directe, mais ça peut être un outil, un levier pour d'autres outils juridiques.

En termes d'obligations positives des services publiques, des avancées jurisprudentielles nous permettraient d'améliorer les conditions d'accès au droit des personnes les plus vulnérables. Vos associations doivent inciter les personnes à se saisir les délégués du défenseur des droits. Médecin du monde et CIS nous ont saisi sur l'accès des CMU et PUMA, et j'envisage à cette occasion d'utiliser ce nouveau critère même si son maniement juridique paraît extrêmement difficile.

Si je suis ici, c'est pour m'inspirer le plus du terrain. Nous avons 8 comités d'entente qui assurent la liaison avec la société civile. Je vais en créer un 9^{ème} sur l'origine même si le sujet est difficile à manier mais il y a un constat qu'il y a beaucoup de discriminations en fonction de l'origine. Il faut consolider ces structures partenariales, c'est pour cela que nous devons impérativement essayer d'avancer avec la Fédération des acteurs de la solidarité.

Nous allons avec Louis Gallois présenter la feuille commune. Celle-ci vise à améliorer la connaissance par le réseau des actions du Défenseur des droits et de favoriser les liens et les sollicitations des délégués du Défenseur des droits présents localement par les personnes en situation de précarité et les intervenants sociaux des associations et organismes adhérents. Il s'agit également de mieux coopérer et d'organiser au niveau national et en régions des temps d'échanges et de réflexion (groupes de travail, organisation de journées thématiques etc.). L'objectif de cette feuille de route est également de mettre en place des actions et travaux spécifiques portant sur la remise en cause d'un droit inconditionnel à l'hébergement, ou encore sur la lutte contre le racisme avec la promotion de l'outil "Egalité contre le racisme" élaboré et mis en ligne par le Défenseur des droits.

[Feuille de route : télécharger](#)

Voilà simplement ce que je voulais dire et comment j'espère que nous pourrons marcher ensemble dans la direction d'un objectif qui restera toujours à atteindre car nous sommes dans une société humaine, l'égalité. »

Echanges avec la salle

-Mon propos est de parler d'un public qui n'a pas été évoqué, celui des personnes en situation d'incarcération sans pour autant être condamnées. Ces personnes n'ont pas le droit à quoi que ce soit en matière d'accompagnement social et de dispositif d'insertion sans l'action du juge d'instruction.

Pour un ancien sans-abri, c'est important pour moi d'avoir des personnes comme vous qui me réconcilient avec les institutions.

- *Jacques Toubon* : rappelez-vous que j'ai été il y a 20 ans garde des sceaux, et fait un certain nombre d'innovation sur l'application des peines ; J'ai toujours été choqué que dans 90% des cas, le détenu était en détention provisoire avec une culpabilité légère. Ce qui est choquant c'est que ce sont les plus mal traités. Donc je pense qu'effectivement, c'est un grand sujet mais on ne peut pas faire avec des personnes dont on ne sait pas à quel moment elles vont sortir, on ne peut pas faire le même travail (cela est toujours l'objection sur le plan pratique). Je pense qu'il faut trouver des solutions philosophiques. Il y a d'autres personnes comme les personnes handicapées mentales ou cognitives dont les droits ne sont pas reconnus, nous avons une extension des dispositions pour les incapables majeurs (prise de position de la *Commission nationale consultative des droits de l'homme – CNCDH*). Mais je suis d'accord pour travailler avec vous sur ce sujet.

Ma question est sur les migrants. Ce dont on se rend compte, c'est que beaucoup d'institutions locales répondent avec un argument absolument dévastateur, c'est la question de l'appel d'air. Qu'en pensez-vous ?

- *Jacques Toubon* : je suis naturellement confronté tous les jours à cet argument, notamment à Calais. La représentante du Pas de Calais devant le tribunal administratif de Lille a expliqué à plusieurs reprises que les personnes à Calais n'avaient rien à manger ni pour se coucher car sinon ils viendraient en masse. J'ai entendu aussi du Ministre de l'Intérieur « nous en viendrons à bout » comme s'ils étaient des malfaiteurs à éradiquer. Le tribunal administratif de Lille a pris une série de décisions pour obliger l'État à mettre en place des structures d'accueil et j'espère que lundi le Tribunal de Lille prendra de nouveau une décision conforme à ce que nous avons demandé quelle que soit la position du Ministre de l'Intérieur ce matin.

Nous faisons face au conflit entre les droits fondamentaux inconditionnels, la dignité des 7 Md de personnes sur terre. Mais il y a aussi simplement la réalité, toutes les études démontrent que les prestations sociales ne sont en rien pour l'attractivité des personnes dans notre pays, les études sur l'AME dont la majorité des députés veulent la mort ou la diminution drastique ; Toutes les études montrent que ça n'est absolument pas un motif. L'appel d'air est simplement un argument politique qui s'inscrit dans la politique de maîtrise des flux qui date de la fin des années 70. Cette politique est non seulement française mais aussi européenne.

Il faut multiplier les efforts pour rappeler que cet argument de l'appel d'air est faux mais plus encore que la politique des flux est-elle même à l'origine en créant des points de contention (murs, grillages,...) . Les réfugiés que l'Europe aurait à accueillir représentent seulement 0,25% de la population de l'Europe, 0,5% de l'Europe de l'ouest hors RU. Si nous ne savons pas faire face, c'est que nous aurons démissionné, tourner le dos à notre passé et nos valeurs. Et en plus nous n'aurons pas préparé l'avenir car les migrations géopolitiques sont la question des 50 prochaines années (famines, guerre, climat, discrimination des femmes, etc.). Je rappelle le droit fondamental de la Déclaration universelle des droits de l'homme à quitter son pays. Nous avons le devoir de faire en sorte que ces droits soient respectés.

La question de l'inconditionnalité est très mise à mal depuis plus de 18 mois. Juste une précision : Est-ce que vous entendiez l'inconditionnalité uniquement pour les CHU ou dans les autres dispositifs ? Aujourd'hui une partie de notre combat, c'est que cela soit dans tous les dispositifs.

- *Jacques Toubon* : je vais être honnête, je ne sais pas exactement vous répondre mais vais me renseigner auprès de mes équipes.
- *Louis Gallois* : je précise, on parle ici des CHRS, donc oui.

Discours de clôture de l'Assemblée générale par Louis Gallois – Synthèse

L'essentiel est que vous soyez au contact des délégués du Défenseur des droits dans les régions. D'une certaine manière, nous sommes aussi de ceux qui acceptent qu'on bafoue les droits lorsque nous ne saisissons pas le Délégués des défenseurs des droits et que nous ne défendons pas les droits.

Par ailleurs, je voudrais insister sur la cohésion des territoires. Notre pays connaît une vraie crise territoriale, on a beaucoup parlé pendant la campagne des trois France, celles des métropoles, qui bénéficient de la mondialisation.

La 2ème France, celle des banlieues, du chômage massif, du mal logement et de la stigmatisation mais aussi des dynamiques entrepreneuriales d'innovation, de forte rotation dans les logements sociaux due à la proximité avec les métropoles.

La 3ème France c'est celle de la ruralité. Les villes moyennes sont victimes de la désindustrialisation. C'est là où les services publics reculent, où nous voyons la croissance de la pauvreté, du chômage, du déclassement ou de la crainte du déclassement et de l'assignation à résidence.

Cette crise territoriale pourrait être une des plus profondes et des plus difficiles à surmonter. Les votes en Grande-Bretagne et aux USA sont fondés là-dessus.

Comment faire face à cela ? D'abord, nous devons soutenir et proposer des politiques de cohésion territoriale telle que l'action contre le chômage de longue durée : la formation et pas seulement, soutien du doublement des places en IAE, soutien de l'ESS, élément de dynamisme des territoires. Nous devons également soutenir l'implantation des services publics : accès au numérique, accès aux soins, aux distributeurs bancaires. Les services publics doivent passer d'une attitude de contrôle à une attitude de partenariat.

Un préalable, il est nécessaire de reconnaître « la consistance des bassins de vie » et s'appuyer sur les énergies locales. A cet égard, j'observe toute la force des territoires aussi via ma participation à l'expérience « zéro chômeur ».

Autre ouverture très nouvelle pour les acteurs de la fédération, celle de l'accès direct des personnes au logement. Evolution à laquelle nous devons prendre part et impulser malgré des résistances du secteur HLM, notamment.

FIN